

Très-Saint-Rédempteur

Note d'information - Avril 2020



Taxes municipales 2020 – Report du 2^{ème} et du 3^{ème} versement

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19 et afin de venir en aide aux contribuables, le conseil municipal a décidé de reporter les dates du 2^{ème} et du 3^{ème} versement des taxes municipales de l'année 2020 :

	Anciennes échéances	Nouvelles échéances
2 ^{ème} versement	10 juin 2020	13 juillet 2020
3 ^{ème} versement	10 août 2020	10 septembre 2020

Si vous avez remis des chèques postdatés à la Municipalité, ils seront encaissés aux nouvelles dates d'échéance. Toutefois, si vous souhaitez que ces chèques soient encaissés plus tôt, vous pouvez prendre contact avec Karine Jolicoeur par téléphone au 450-451-5203 (poste 221) ou par courriel à recep@tressaintredempteur.ca.

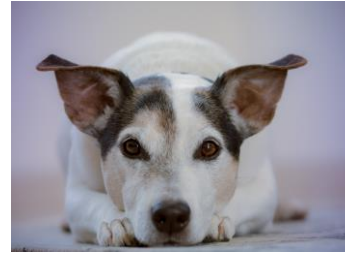
Nous vous rappelons que vous pouvez procéder au paiement des taxes par chèque, argent comptant ou par internet (avec la plupart des institutions financières).

Le bureau municipal est fermé au public durant la période de l'état d'urgence sanitaire, mais vos paiements peuvent nous être envoyés par la poste ou déposés dans la fente à courrier de la porte d'entrée de l'hôtel de ville. N'hésitez pas à nous contacter pour toute difficulté !

Nous vous rappelons que le solde du compte de taxes devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu. Des intérêts annuels de 17% s'appliquent alors à ce solde. Si votre premier paiement n'a pas été fait avant la date limite du 1^{er} versement (12 mars), nous vous invitons à prendre contact avec nous rapidement !

Nouvelle réglementation provinciale sur les chiens

Un nouveau décret provincial est entré en vigueur le 03 mars 2020 : le règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (décret 1162-2019).



Règles s'appliquant à tous les chiens

- Enregistrement obligatoire auprès de la Municipalité (licence annuelle de 20 \$) et port de la médaille en tout temps (*sous peine d'une amende minimale de 250 \$*) ;
- Ne pas se trouver sur la propriété d'autrui, à moins d'y avoir été autorisé expressément (*sous peine d'une amende minimale de 500 \$*) ;
- Dans un endroit public (*sous peine d'une amende minimale de 500 \$*) :
 - o Être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser ;
 - o Être tenu en permanence au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m ;
 - o Si le chien pèse 20 kg et plus, porter en tout temps un licou ou un harnais attaché à sa laisse.

Ce nouveau règlement accorde à la Municipalité certains pouvoirs lorsqu'elle a des motifs raisonnables de croire qu'un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique. **Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la Municipalité**, et le propriétaire devra alors respecter les normes applicables à ces animaux.

Quelques rappels de la réglementation municipale, pour le bien-être de tous...

- Le maximum autorisé est de 2 chiens par propriété ;
- Les matières fécales doivent être ramassées ;
- L'animal ne doit pas troubler la tranquillité du voisinage par des aboiements ou des hurlements.



Pour toute question relative à l'application de la réglementation :
Louis Martin, inspecteur municipal (poste 223)
inspec@tressaintredempteur.ca

Pour toute question relative à l'enregistrement et au paiement des licences * :
Karine Jolicoeur, secrétaire-trésorière adjointe (poste 221)
recep@tressaintredempteur.ca

* Vous trouverez un formulaire de licence de chien en page 4.

Interdiction de faire des feux de joie et suspension du permis pour une activité de brûlage

Compte tenu de la pandémie, le Service de sécurité incendie de Rigaud (SSIR) souhaite informer la population que jusqu'à nouvel ordre, il sera interdit de faire un **feu de joie ou un feu d'artifice**. Cette interdiction est conséquente avec les directives gouvernementales en matière de distanciation sociale. Aussi, le SSIR suspend, jusqu'à nouvel ordre, la nécessité pour la population d'obtenir, entre le 15 avril et le 30 novembre, un permis pour faire une activité de brûlage, et ce, qu'elle soit résidentielle, commerciale, industrielle ou agricole.

Cependant, toute personne qui décide de faire une activité de brûlage doit, au moins 48 heures avant de procéder, aviser le SSIR en composant 450-451-0869, poste 271 ou transmettre un courriel à : incendie@ville.rigaud.qc.ca

En terminant, les interdictions précitées n'empêchent pas un propriétaire de faire un feu en plein air, tout en respectant les conditions suivantes :

- le feu doit être entouré d'un matériau non combustible (pierre, brique, sable, terre, gravier, etc.) ;
- l'amas du feu ne doit pas avoir un diamètre de plus de 700 mm et une hauteur de plus de 700 mm ;
- le feu doit être effectué à une distance d'au moins 15 m d'un boisé, d'une tente, d'une roulotte ou d'un bâtiment.

Pour plus d'information, il est fortement recommandé aux personnes de consulter le règlement municipal de prévention des incendies.

Merci de votre collaboration!

(Source : www.ville.rigaud.qc.ca)

Collecte des objets volumineux

La collecte des objets volumineux du 13 avril ayant été annulée par l'entreprise en raison de la pandémie, et ne sachant pas à l'heure actuelle si celle du 11 mai aura lieu, nous demandons aux personnes qui ont mis des objets en bordure de la route de les retirer. Aussi, nous vous recommandons de nous contacter au 450-451-5203 pour vérifier si les prochaines collectes auront lieu avant de mettre vos objets au chemin. De plus, veuillez noter que **les écocentres** de la MRC sont ouverts à la population. Pour plus d'information, composez le 450-455-5434 ou visitez le site www.tricycle-mrcvs.ca.

	Vaudreuil-Dorion	Pincourt	Rigaud	Saint-Zotique
Lundi	FERMÉ	13 h – 17 h	12 h – 17 h	FERMÉ
Mardi	8 h – 17 h	13 h – 17 h	FERMÉ	8 h – 17 h
Mercredi	8 h – 17 h	13 h – 17 h	FERMÉ	8 h – 17 h
Jeudi	8 h – 17 h	13 h – 17 h	12 h – 17 h	8 h – 17 h
Vendredi	8 h – 17 h	13 h – 17 h	12 h – 17 h	8 h – 17 h
Samedi	9 h – 16 h	9 h – 16 h	9 h – 16 h	9 h – 16 h
Dimanche	9 h – 16 h	FERMÉ	9 h – 16 h	9 h – 16 h



PROPRIÉTAIRE			
Nom		Prénom	
Adresse			
			Code postal
Téléphone ou cellulaire (résidence)		Téléphone (bureau)	Courriel
Notes (Déménagement, décès d'un animal, autre)			
Poste budgétaire : 01-241-12-000		Mode de paiement :	Comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/>

PREMIER CHIEN

Zones ombragées réservées à l'administration

N° de licence 2020	N° de licence 2019	Date d'émission de la licence	Coût de la licence 20,00 \$ <input type="checkbox"/>
Nom		Période de validité 1^{er} janvier au 31 décembre	
Race		Vétérinaire (nom et n° de téléphone)	
Sexe Femelle <input type="checkbox"/> Mâle <input type="checkbox"/>	Couleur	Vacciné (rage) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Numéro de police d'assurance responsabilité civile (lorsque requis par règlement) : Attestation déposée lors de la demande : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Numéro de certificat de vaccination : Valide jusqu'à : Certificat de vaccination fourni lors de la demande : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Âge Mois <input type="checkbox"/> Années <input type="checkbox"/>	Poids	SI LE CHIEN EST STÉRILISÉ, JOINDRE UNE PREUVE DE STÉRILISATION	
Autres signes distinctifs (tatouage, puce électronique, etc.)		Provenance de l'animal Refuge <input type="checkbox"/> Animalerie <input type="checkbox"/> Éleveur <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	

DEUXIÈME CHIEN

Zones ombragées réservées à l'administration

N° de licence 2020	N° de licence 2019	Date d'émission de la licence	Coût de la licence 20,00 \$ <input type="checkbox"/>
Nom		Période de validité 1^{er} janvier au 31 décembre	
Race		Vétérinaire (nom et n° de téléphone)	
Sexe Femelle <input type="checkbox"/> Mâle <input type="checkbox"/>	Couleur	Vacciné (rage) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Numéro de police d'assurance responsabilité civile (lorsque requis par règlement) : Attestation déposée lors de la demande : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Numéro de certificat de vaccination : Valide jusqu'à : Certificat de stérilisation fourni lors de la demande (lorsque prévu par règlement) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Âge Mois <input type="checkbox"/> Années <input type="checkbox"/>	Poids	SI LE CHIEN EST STÉRILISÉ, JOINDRE UNE PREUVE DE STÉRILISATION	
Autres signes distinctifs (tatouage, puce électronique, etc.)		Provenance de l'animal Refuge <input type="checkbox"/> Animalerie <input type="checkbox"/> Éleveur <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	

DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je déclare que :

- tous les renseignements contenus dans la présente demande sont exacts
- je m'engage à rectifier auprès de l'autorité compétente tout renseignement contenu aux présentes dès qu'il surviendra un changement
- j'ai lu et m'engage à respecter le *Règlement n° 209-2015 concernant la garde et le contrôle des chiens*

_____ (Signature du demandeur)	_____ (Nom en lettres détachées)	_____ (jour - mois - année)
-----------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

Toute fausse déclaration pourrait entraîner des procédures légales